

Lettre d'infos n°4 - Janvier 2026

LES MOULINS CITOYENS DE PIERRE SOLAIN

Chères habitants et habitantes du territoire, chers voisins, chères voisines,

Suite au dépôt de la demande d'autorisation environnementale pour implanter les éoliennes auprès des services compétents de l'État en décembre 2024, le dossier a été instruit par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) notamment, et suite à des demandes complémentaires, relatives notamment aux aspects environnementaux et visuels, le projet a été déclaré complet et régulier par décision du Préfet en date du 17 Octobre 2025.

Une phase de consultation publique doit donc suivre cette décision.

A notre niveau, le comité citoyen a poursuivi son activité dans 4 directions :

- courant Septembre nous avons organisé, avec une trentaine de participants, une randonnée sur le site à partir du village de Le Manoir jusqu'au moulin de Pierre Solain, afin d'informer les personnes présentes de l'implantation, des impacts visuels, faunistiques, et des retombées financières du projet notamment ;
- dans la foulée de cette manifestation nous avons décidé de créer une association des Amis des éoliennes du Bessin, déclarée en Préfecture, et publiée au JO le 9 décembre 2025, dont l'objet est "d'agir dans le domaine des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'énergie éolienne et au-delà dans les domaines relevant de la maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire du Bessin" ;
- en parallèle nous avons poursuivi notre réflexion, au travers de cette association, en vue de mobiliser les citoyens pour faire émerger une SAS -société par actions simplifiée - afin de mobiliser l'épargne pour participer au financement du projet, et de favoriser les retombées locales sous les différentes modalités expliquées dans ce numéro ;
- enfin, nous avons sollicité la Préfecture pour nous étonner du non démarrage de la consultation publique qui aurait dû démarrer dans la foulée de la réception du courrier attestant du caractère complet et régulier du dossier. Il nous a été répondu que la consultation publique relative à l'implantation des éoliennes devrait plutôt s'ouvrir à partir du mois d'avril 2026, avec commissaire enquêteur, information et consultation du public, donc des habitants et des élus du territoire.

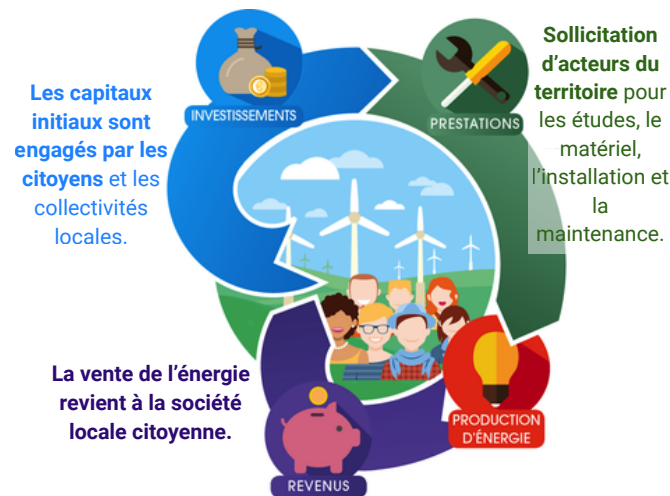
Bonne lecture, meilleurs vœux et bons vents pour 2026 !

Le comité citoyen

1 RAPPEL: QU'EST-CE QU'UN PROJET CITOYEN?

C'est un projet qui **implique**, dans ses décisions de gestion et dans son financement, **les habitants et les collectivités locales qui ont souhaité y participer.**

Ainsi, au lieu de laisser aux seules entreprises promotrices les retombées de la richesse produite grâce au projet, les habitants et les élus peuvent au contraire, plus ou moins fortement selon leur degré d'implication, **influer sur le projet, et bénéficier d'une partie des retombées économiques locales.**



Source : Energie Partagée

2 POURQUOI S'IMPLIQUER?

DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

Dynamique sociale et citoyenne
Lien social Bien-être
Ancrage local **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**
BIENÊTRE LOCAL Création d'emploi
Épargne locale **ENJEUX ÉNERGÉTIQUES**
NOTORIÉTÉ **Circuits courts**



Source : ADEME Occitanie

Pour moi:

- Participer à une aventure importante pour l'avenir, sur mon territoire ;
- Aider à produire une énergie propre proche de chez moi ;
- Choisir un placement d'épargne personnelle qui a du sens.

Pour ma commune :

- Participer à l'infrastructure et l'aménagement du territoire et bénéficier de retombées économiques plus importantes ;
- Contribuer à la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques.

3 COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

Il va falloir **financer et décider** : le fait de posséder une partie du capital de l'entreprise donne légalement accès aux informations, et à la possibilité de participer aux décisions avec les autres investisseurs, dans notre cas: CN'AIR (représentée par Vensolair) et Enercoop Normandie.

Financer

Via une société sous forme SAS qui sera créée spécialement, chaque habitant·e, ou collectivité locale, pourra investir son argent. Et cet argent sera investi par la SAS dans la société Centrale Éolienne du Moulin de Pierre Solain (CEMPS). Cet investissement permettra de bénéficier des excédents annuels sous forme de dividendes.

Décider

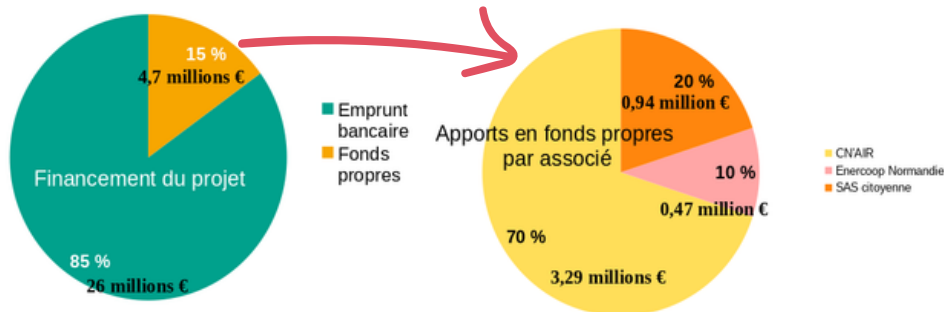
Cet investissement donnera le droit de siéger au sein du Comité de Direction de CEMPS. Il y aura alors 2 sièges partagés entre Vensolair et CN'AIR, 1 siège pour la SAS du collectif citoyen, et 1 siège pour la coopérative Enercoop Normandie. Le siège du collectif sera occupé par une personne mandatée par ce collectif. Comme le projet a commencé depuis deux ans, cette personne et d'autres, auront suivi des formations spécifiques pour obtenir les compétences nécessaires.

Quelle montant cela représente-t-il?

(Attention: ces chiffres sont une estimation à date)

Pour un projet de 5 éoliennes, l'investissement est d'environ **31 millions d'euros**.

Comment finance-t-on cela?

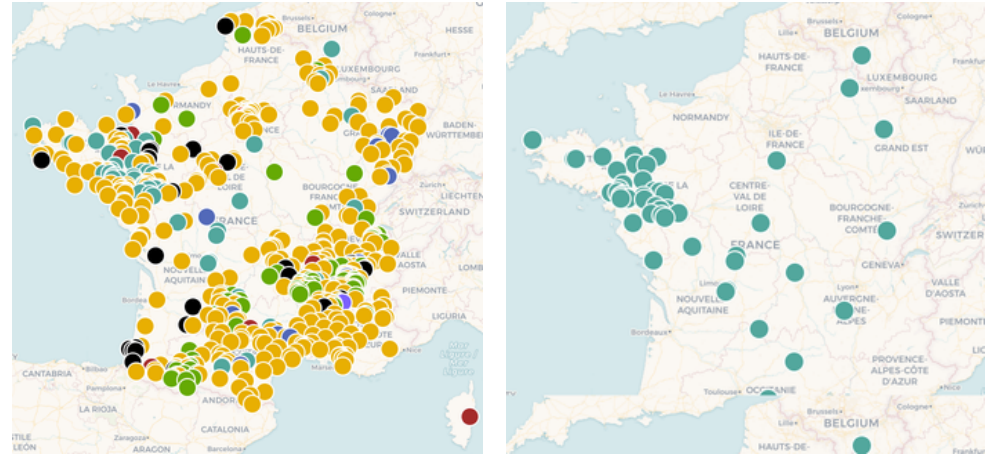


En résumé

C'est donc **notre future société locale** qui sera amenée à apporter 20% du montant total (au maximum, soit 1/5ème), et aura accès à 1 voix sur les 4 du Comité de direction (soit 1/4), une seconde voix revenant à Enercoop Normandie. **Avec 30% du capital mais la moitié des voix, l'intérêt général sera bien représenté dans la société!**

945 000€ de la société citoyenne c'est...
 ...9450 personnes qui apportent chacune 100€,
 ...ou 945 personnes qui apportent chacune 1000 €.

4 ET AILLEURS, QUI MONTE DES PROJETS CITOYENS?



Plus de 1000 projets ou sites citoyens en fonctionnement en France (à gauche), dont 49 projets éoliens (points bleus, à droite) en France. [Source : Energie Partagée]

Ces différents projets ont des montages juridiques et donc des financements différents ; dans certains cas, c'est la partie citoyenne qui maîtrise le projet à 100% !! Et donc qui parvient à lever l'épargne locale des habitants et le soutien fort de partenaires publics pour atteindre des sommes de plusieurs millions d'euros !

5 COMMENT PARTICIPER?

Écrivez-nous à l'adresse e-mail ci-dessous. Rencontrons-nous, discutons du projet. Participez aux différents groupes de travail, à la consultation publique de ce début 2026. Venez comprendre la mécanique d'un tel projet sur votre territoire, puis parlez-en autour de vous!

Consultation publique

Comme la Loi l'indique, le projet entre dans la phase de consultation publique. Celle-ci, d'une durée de 3 mois, débutera au mois d'avril 2026.

Nous comptons sur vous pour exprimer votre soutien au projet!

Inscrivez-vous sur notre liste de diffusion pour que l'on vous prévienne lorsque la consultation a lieu: urlr.me/GVcKrx OU



Pour toute question ou échange :
moulinscitoyens@gmail.com

